

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal
tenue le 20 février 2006, à 21h24, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Sont présents : MM. Jean-Claude Dumoulin, maire
Francis St-Laurent, conseiller
Normand Gallant, conseiller
André Gaudet, conseiller
Jean-Guy Pelletier, conseiller
Rosaire Côté, conseiller
Mme: Carmen Bilodeau, conseillère

Les membres présents forment quorum.

2006-02-045

OUVERTURE DE LA SESSION

Les membres étant tous présents, il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par Rosaire Côté de renoncer à l'avis de convocation et de traiter le point suivant :

- Contrat de diversification et de développement

2006-02-046

CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT

Attendu que lors du discours du budget 2005-2006, le gouvernement du Québec a annoncé une mesure de 30 M \$ sur trois ans afin de soutenir les villes mono industrielles en difficulté économique;

Attendu que le gouvernement du Québec a rendu public, le 17 octobre 2005, le virage forestier, lequel fait référence à la stratégie gouvernementale auprès des territoires vulnérables (comprenant les municipalités mono industrielles en difficulté) et que les ministres des Affaires municipales et des Régions et du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sont chargés de son application avec le concours des ministères concernés;

Attendu qu'un montant de 9 M \$ a été réservé au ministère des Affaires municipales et des Régions pour la mise en œuvre d'un plan d'action de diversification et de développement;

Attendu qu'un montant de 21 M \$ a été réservé au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation pour appuyer des projets de diversification et de développement économique auprès des entreprises, dans le cadre dudit plan d'action;

Attendu que les municipalités de Sainte-Florence, Lac-au-Saumon, Sainte-Érène, Sayabec et Saint-Damase ont été reconnues par le gouvernement du Québec comme territoire en difficulté en raison de leur caractère mono industriel;

Attendu que l'ensemble du territoire de la MRC de La Matapédia est affecté par le Virage forestier entrepris par le gouvernement du Québec, d'où une deuxième baisse consécutive de la possibilité forestière et qu'à ce titre elle est reconnue comme territoire en difficulté;

Attendu que l'usine Uniboard Canada inc., division Panval à Sayabec a annoncé une réorganisation de sa production et la mise à pied de quelque 214 travailleurs;

Attendu que le gouvernement du Québec entend soutenir, accompagner, stimuler la capacité de diversification du territoire visé, désire conclure un contrat de diversification et de développement et allouer une aide financière;

Attendu que le contrat de diversification et de développement a pour objet de fixer les engagements du gouvernement, de la MRC et des municipalités relativement au partenariat qu'ils désirent établir en vue de la diversification de l'économie et le développement des municipalités à caractère mono industriel et des territoires en difficulté;

Attendu que ce contrat se veut un dispositif permettant au gouvernement du Québec, à la MRC et aux municipalités de joindre leurs forces pour agir de manière globale, cohérente et à long terme en tenant compte des particularités, des forces et du potentiel du territoire.

En conséquence, il est proposé par André Gaudet, appuyé par Carmen Bilodeau et résolu ce qui suit :

1. Que le préambule fait partie intégrale de la présente résolution;
2. Que le conseil municipal de Lac-au-Saumon recommande que la diversification ne se limite pas seulement aux activités de développement reliées au domaine forestier mais concerne l'ensemble du potentiel en développement économique.
3. Que le maire de la municipalité de Lac-au-Saumon, soit autorisé à co-signer le contrat de diversification et de développement pour et au nom de la municipalité;
4. Que copie de la présente résolution soit jointe au contrat de diversification et de développement.

ADOPTÉ

2006-02-047

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Normand Gallant de lever la session, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h29.

ADOPTÉ

Jean-Claude Dumoulin
Maire

Nadia St-Pierre
Dir. gén. & sec.-trés.